



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120410-20229-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.423**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : DON A LA VILLE D'AIX D'UNE LETTRE DE CEZANNE À ACHILLE EMPERAIRE  
ET DE TROIS LAISSEZ-PASSER.**

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Michèle JONES donne lecture du rapport ci-joint.



08.06

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction Des Musées &  
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 10/04/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Michèle JONES

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Victor TONIN

**Politique Publique** : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : DON A LA VILLE D'AIX D'UNE LETTRE DE CEZANNE À ACHILLE EMPERAIRE  
ET DE TROIS LAISSEZ-PASSER. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Monsieur Pierre CHIAPPETTA, collectionneur aixois, a fait part de sa volonté de faire don à la Ville d'Aix en Provence d'une lettre écrite par Cézanne à Achille Emperaire ainsi que de trois laissez-passer que ce dernier a obtenus pour visiter les Musées Nationaux, la Bibliothèque Impériale et l'Exposition des Refusés en 1873.

Ces documents sont destinés à être conservés dans les collections muséales de la ville et seront déposés au Musée « Atelier de Cézanne » afin d'enrichir son fonds.

En conséquence, je vous demande, mes Chers collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** les dons de Monsieur Pierre CHIAPPETTA ;

- **DIRE** que ces dons seront intégrés dans les collections muséales de la Ville.

**2012.423 - DON A LA VILLE D'AIX D'UNE LETTRE DE CEZANNE À ACHILLE  
EMPERAIRE ET DE TROIS LAISSEZ-PASSER.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Vendredi 26 Mars

Mon cher Schiller,

Je vous envoie votre Livre, qui est venu au H<sup>is</sup> de la rue de Justice.

Il demande quatre ou cinq jours encore pour pouvoir donner une réponse définitive.

Il est fort occupé actuellement. On laisse passer, mais il n'a encore pu réussir à le publier.

Encore quelques jours d'attente et vous saurez une certitude. Incapable de vous dire que je serai très-honorablement

voir. Vous ne savez pas très-bien chez moi, mais je vous offre

Sur l'apport du passage de  
mon récit.

Quand vous parlez de  
Marseille, ayez l'obligeance

de me envoyer un petit mot

à la poste en annonçant l'heure

de votre départ et

l'heure la plus probable de

votre arrivée, j'irai vous

attendre avec une voiture

à bras et je vous apporterai

mes bagages jusqu'à la maison,

est l'ancien rue St Victor

— qui s'appelle maintenant

Rue de Guise, — je suis en

face du Fort des Saix, qui s'

démeure au lieu d'usage.

Ainsi donc, je vous écris

pour que vous sachiez, au

moment de votre

partir à Paris

Je suis  
Dun Grange

Si comme je le pense vous avez  
un grand point de voyage, —  
apportez avec vous le plus nécessaire  
et mettez le rest à la poste. —  
Je dois vous avouer, lorsque vous  
s'apportez votre lettre, vous  
ayant point à vous offrir. —

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION DES BEAUX-ARTS.

MUSÉES NATIONAUX.

LOUVRE, LUXEMBOURG, VERSAILLES, SAINT-GERMAIN.

Carte d'entrée personnelle pour les jours d'étude.

M. Achille Contesse.

présenté par M. Contesse.

Palais du Louvre, le

27 Mars 1873.

Pour le Conservatoire:

Le Secrétaire général, Président,

N° 173.

J. Villot.

Signature du Porteur de la Carte.

*Nich. LeImperaire*

Cette carte étant personnelle serait retirée si elle se trouvait dans d'autres mains que dans celles du signataire.

**BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE**

**Dép. des Estampes, Cartes et Plans.**  
Section des Estampes.

*Carte relative en vertu de l'Article 91 du règlement.*

*à M. Empereur à Paris  
démourant*

*Le Conservateur*

*N° 2189 Duchesne Tassin*





Paris 1858.

EXPOSITION

DES

ŒUVRES REFUSÉES

1873

AUX CHAMPS-ÉLYSÉES, DERRIÈRE LE PALAIS DE L'INDUSTRIE

CARTE D'ENTRÉE ET PERMANENTE

SIGNATURE DU PORTEUR,

*A. Noble*

LE DIRECTEUR,

*H. Mandry*

Il est expressément défendu de prêter cette Carte sous peine d'être retirée et des poursuites de droit.

